



Liste des décisions prises par le Conseil de Zone le 22 mars 2024 à Beauraing

Conformément à l'article 124 de la loi du 15/05/2007 relative à la sécurité civile, la liste des délibérations est publiée par voie d'affichage au siège social de la zone ainsi que dans tous les postes de la zone ou sur le site internet de la zone.

Séance publique

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone approuve le procès-verbal de la séance du 16 février 2024.

2. Décision de tutelle - Approbation comptes 2022 - Information

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de prendre acte de la décision du Gouverneur de la Province du 28 février 2024 approuvant les comptes de la Zone de secours DINAPHI pour l'exercice 2022.

3. Décision de tutelle - Approbation budget 2024 - Information

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de prendre acte que la décision du Gouverneur de la Province du 8 février 2024 approuvant sans remarque le budget à l'ordinaire et à l'extraordinaire de la zone de secours DINAPHI pour l'exercice 2024, est sans valeur légale car transmise après le délai dont le Gouverneur disposait pour exercer sa tutelle (article 136 de la loi du 15 mai 2007) ; De considérer que la décision du Conseil de zone du 8 décembre 2023 relative au budget 2024 est réputé approuvée.

4. Dotations fédérales 2024 - Information

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de prendre connaissance du courrier de la Ministre de l'Intérieur du 13 février 2024 attestant des montants définitifs des dotations fédérales accordées à la zone DINAPHI, à savoir 4.310.919,29 € ; De prendre acte que ces moyens supplémentaires sont déjà intégrés au budget 2024.

5. Badges AMU intelligents - Convention RGPD avec le SPF SP

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide d'approuver la convention relative au traitement des données dans le cadre des badges intelligents 112 proposée par le SPF Santé Publique, qui fera partie intégrante de la convention de service d'ambulance conclue entre le SPF Santé Publique et la zone de secours DINAPHI.

6. Règlement de travail - Modification

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide d'approuver les modifications du Règlement de travail applicable au personnel de la zone, annexe 4 ; De fixer son entrée en vigueur au 1er avril 2024.

7. MP Achat 50 TIB feu - Approbation des conditions et du mode de passation

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide d'approuver la description technique du marché fédéral et le montant estimé du marché "Achat 50 TIB feu", qui s'élève à € 48.00,00 hors TVA ou € 58.080,00, 21 % TVA comprise. De conclure le marché par la procédure négociée (marché fédéral) ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024, article 351/744-51.

8. MP Rénovation tarmac Poste de Dinant - Conditions et mode de passation

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide d'approuver la description technique N° 2024-011 du marché "Rénovation tarmac Poste de Dinant" et le montant estimé qui s'élève à € 16.528,93 hors TVA ou € 20.000,00, 21 % TVAC ; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024, article 3513/723-60.

9. Promotion au grade de capitaine professionnel – Vacance d'emploi et appel à la réserve

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de déclarer vacants deux postes de capitaine professionnel au sein de la zone de secours DINAPHI au 1er avril 2024 et d'y pourvoir en faisant appel à la réserve de promotion.

10. Promotion au grade de lieutenant professionnel – Vacance d'emploi et appel à la réserve

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de déclarer vacants deux postes de lieutenant professionnel au sein de la zone de secours DINAPHI au 1er avril 2024 et d'y pourvoir en faisant appel à la réserve de promotion.

11. Professionalisation sapeurs-pompiers – Vacance d'emploi et appel à la réserve

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de déclarer vacants deux postes de sapeur-pompier professionnel au sein de la zone de secours DINAPHI et d'y pourvoir en faisant appel à la réserve de professionnalisation.

12. Promotion sergent-pompier volontaire – Constitution réserve

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de lancer un appel à candidatures pour constituer une réserve de promotion de sergent-pompier volontaire ; De valider l'avis de promotion proposé.

13. Recrutement secouriste-ambulancier non-pompier volontaire – Vacance d'emploi et appel à la réserve

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de déclarer vacants huit emplois de secouriste-ambulancier non-pompier volontaires, à pourvoir en faisant appel à la réserve de transfert de 2023 et à la réserve de recrutement de 2021.

14. Recrutement responsable administratif - Remplacement et réserve de recrutement

Le Conseil décide de reporter le point.

Huis clos

15. Recrutement commandant de zone – Désignation

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de désigner le Major X en qualité de Commandant de la Zone DINAPHI, pour une durée de 6 ans à partir du 4 octobre 2024 ; De charger le Président de recevoir la prestation de serment prévue à l'article 7, §1^{er} de l'arrêté royal du 26 mars 2014.

16. Promotion au grade de capitaine professionnel – Promotion définitive

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de promouvoir définitivement au grade de capitaine professionnel le lieutenant X au 1er avril 2024.

17. Promotion au grade de capitaine professionnel – Promotion définitive

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de promouvoir définitivement au grade de capitaine professionnel le lieutenant X au 1er avril 2024.

18. Promotion au grade de lieutenant professionnel – Admission en stage

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de promouvoir au grade de lieutenant professionnel le sergent X au 1er avril 2024, pour une période de stage de 6 mois.

19. Promotion au grade de lieutenant professionnel – Admission en stage

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de promouvoir au grade de lieutenant professionnel le sergent X au 1er avril 2024, pour une période de stage de 6 mois.

20. Professionnalisation de sapeurs – Appel à la réserve – Admission en stage

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de faire appel à la réserve de professionnalisation valable jusqu'au 20 mai 2025, et d'admettre en stage de professionnalisation le lauréat X ; De laisser au Commandant la charge de les affecter à un poste de secours, en fonction des besoins opérationnels et du cadre du personnel.

21. Professionnalisation de sapeurs – Appel à la réserve – Admission en stage

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de faire appel à la réserve de professionnalisation valable jusqu'au 20 mai 2025, et d'admettre en stage de professionnalisation le lauréat X ; De laisser au Commandant la charge de les affecter à un poste de secours, en fonction des besoins opérationnels et du cadre du personnel.

22. Nomination effective secouriste-ambulancier non-pompier volontaire

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de nommer à titre effectif, pour une durée de 6 ans, la secouriste-ambulancière non-pompier volontaire X au 1er mars 2024.

23. Recrutement secouriste- ambulancier non-pompier volontaire par transfert - Admission en stage

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de faire appel au candidat suivant de la réserve de transfert du personnel pompier vers le personnel ambulancier non-pompier de 2023 ; De laisser au Commandant la charge de l'affecter à un poste de secours, en fonction des besoins opérationnels et du cadre du personnel.

24. Recrutement secouriste- ambulancier non-pompier volontaire par transfert - Admission en stage

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de faire appel au candidat suivant de la réserve de transfert du personnel pompier vers le personnel ambulancier non-pompier de 2023 ; De laisser au Commandant la charge de l'affecter à un poste de secours, en fonction des besoins opérationnels et du cadre du personnel.

25. Recrutement secouriste- ambulancier non-pompier volontaire par transfert - Admission en stage

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de faire appel au candidat suivant de la réserve de transfert du personnel pompier vers le personnel ambulancier non-pompier de 2023 ; De laisser au Commandant la charge de l'affecter à un poste de secours, en fonction des besoins opérationnels et du cadre du personnel.

26. Recrutement secouriste- ambulancier non-pompier volontaire - Admission en stage

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide d'admettre en stage de recrutement de secouriste-ambulancier non-pompier le candidat X, sous réserve de la réussite de l'examen médical éliminatoire tel que défini à

l'article I.4-26 du Code du bien-être au travail ; De fixer l'entrée en service au 1er mai 2024 ou au premier jour de la semaine qui suit la réception par le service GRH du document du SEPPT qui déclare les candidats aptes à la fonction.

27. Recrutement secouriste- ambulancier non-pompier volontaire - Admission en stage

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide d'admettre en stage de recrutement de secouriste-ambulancier non-pompier la candidate X, sous réserve de la réussite de l'examen médical éliminatoire tel que défini à l'article I.4-26 du Code du bien-être au travail ; De fixer l'entrée en service au 1er mai 2024 ou au premier jour de la semaine qui suit la réception par le service GRH du document du SEPPT qui déclare les candidats aptes à la fonction.

28. Recrutement secouriste- ambulancier non-pompier volontaire - Admission en stage

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide d'admettre en stage de recrutement de secouriste-ambulancier non-pompier le candidat X, sous réserve de la réussite de l'examen médical éliminatoire tel que défini à l'article I.4-26 du Code du bien-être au travail ; De fixer l'entrée en service au 1er mai 2024 ou au premier jour de la semaine qui suit la réception par le service GRH du document du SEPPT qui déclare les candidats aptes à la fonction.

29. Recrutement secouriste- ambulancier non-pompier volontaire - Admission en stage

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide d'admettre en stage de recrutement de secouriste-ambulancier non-pompier le candidat X, sous réserve de la réussite de l'examen médical éliminatoire tel que défini à l'article I.4-26 du Code du bien-être au travail ; De fixer l'entrée en service au 1er mai 2024 ou au premier jour de la semaine qui suit la réception par le service GRH du document du SEPPT qui déclare les candidats aptes à la fonction.

30. Démission honorable – Pompier professionnel

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide d'accorder la démission honorable à Monsieur X, Lieutenant professionnel au poste de Florennes, à la date du 01 mai 2024.

31. Licenciement secouriste-ambulancier non-pompier volontaire stagiaire

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de licencier la secouriste-ambulancière non-pompier volontaire stagiaire X, avec effet au 31 mars 2024.

32. Personnel ouvrier – Réserve de recrutement ouvrier polyvalent

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de verser dans une réserve de recrutement, d'une durée de 3 ans, les 3 candidats ayant réussi les épreuves.

33. Recours interne contre une décision de refus d'accès à une formation

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de prendre connaissance du recours introduit le 22 janvier 2024 au Conseil de zone par M. X, adjudant volontaire, contre la décision de refus d'admission à la formation OFF1 du 20 novembre 2023 ; De déclarer ledit recours irrecevable pour défaut d'intérêt à agir et introduction tardive.

34. Recours au Conseil d'Etat – Information

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de prendre acte du recours au Conseil d'Etat introduit par Monsieur X contre la décision n° 23 du Conseil de zone du 10 novembre 2023 ; De prendre connaissance de la note d'observation que Maître Simon PALATE a jointe au dossier.

La Secrétaire de zone,
Sandrine DUMONT



Le Président
Pascal JACQUIEZ

